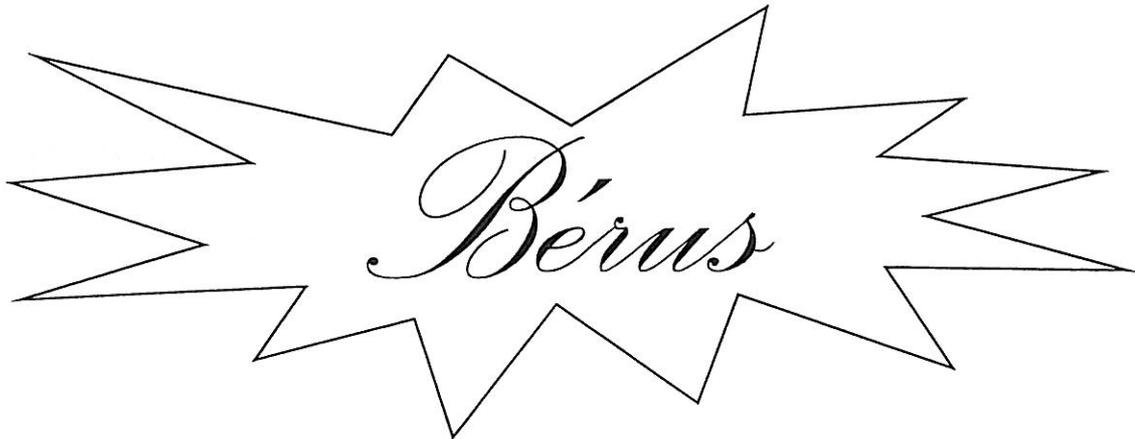


N° 21
Le 20 Novembre 2002

L'ECHO



QUATRE MAMANS BÉRUSIENNES
A L'HONNEUR RECOIVENT LA
MÉDAILLE DE LA FAMILLE FRANCAISE



Médaille d'argent : Nadia MALLET
Médaille de bronze : Gisèle BRIERE, Jacqueline STUMPF, Azeline GALPIN

LE MOT DU MAIRE

Mademoiselle, Madame, Monsieur,

En feuilletant le nouveau numéro 21 de l'ECHO, vous allez, pour la plupart d'entre vous, apprendre et connaître les éléments essentiels qui s'imposent à Nous conseillers municipaux pour mener à bien la gestion, les possibilités d'investissements futurs de notre commune pour les travaux à venir.

Nous restons fidèles à nos propositions antérieures à l'élection municipale. Cependant l'Etat, depuis quelques années, diminue sa participation en matière de subvention (décentralisation des compétences sans transfert financier) et nous contraint à échelonner dans le temps la réalisation de nos ambitions et nous oblige à donner des priorités aux travaux. Sachez que tous se feront dans le temps malgré ces contraintes indépendantes de notre volonté.

La commercialisation du lotissement de la Noë est retardée à cause d'une procédure administrative introduite en cours d'instruction par la nouvelle loi SRU. Mais, elle n'est pas remise en cause et sera effective, je l'espère, en janvier 2003.

Quant à la zone artisanale et commerciale, elle est remplie à 80 %. Trois lots restent à pourvoir.

Comme vous le voyez, l'équipe municipale travaille comme prévu pour faire avancer au mieux tous les dossiers indispensables à l'amélioration de votre bien-être et au devenir de Bérus pour un développement le plus harmonieux possible.

Je l'en remercie chaleureusement.

Gilbert GOSSET

INFORMATIONS GÉNÉRALES

MAIRIE **Rue Principale** **TEL. 02.33.26.83.33** **FAX : 02.33.82.00.70**

Permanences Secrétariat :

Mardi de 17 heures à 19 heures 30
Mercredi de 10 heures à 12 heures 00
Jeudi de 15 heures à 18 heures 00
Vendredi de 9 heures à 12 heures 00

Le Maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous.

ASSISTANTE SOCIALE

Mme LAGUESSE MADELIN Service Social 72610 OISSEAU LE PETIT Tél. 02.33.82.19.32

TRANSPORT PERSONNES AGÉES

Un service de transport par taxi est assuré tous les quinze jours par MR CUCHET Henri à toutes les personnes âgées qui ne peuvent pas se déplacer seules. Téléphoner au 06.08.53.17.36 pour connaître le prochain passage.

CULTE

Paroisse de Ste Thérèse de Montsort. Curé Bernard BARRÉ (Montsort) Tél. 02.33.29.61.51

SALLE POLYVALENTE

Location salle pour vin d'honneur	30,49 €
Location salle pour 24 heures.....	106,71 €
Location salle pour 48 heures.....	137,20 €
Versement de garantie	137,20 €

La salle est louée uniquement aux habitants de Bérus. Les réservations sont à demander à la mairie et ne seront prises en considération qu'après signature du contrat et versement des 50% du montant de la location à titre d'arrhes. Le règlement devra être strictement appliqué.

SYNDICATS DES EAUX

- S.I.A.E.P CHAMPFLEUR :
23 route du Mans 72610 Arçonnay - Tél. : 02.33.31.83.91
ou Tél. : 06.07.64.05.74 ou 06.78.43.62.49
- SAEP GESNES-LE-GANDELIN :
Rue Madeleine - Tél. : 02.33.26.97.35
(Pour les secteurs de la Rivière, La Motte, la Palestine, La Croix et une partie de la Route des Bois de Vaux).

APPELS D'URGENCE

En cas :

- de détresse, grande urgence médicale à domicile
- de blessés par accident
- de malaise dans un lieu public, accident de travail
- d'urgence en l'absence de votre médecin traitant ou du médecin de garde,

nous vous conseillons de composer le 02.33.32.75.75 (SAMU 61).

Car si vous faites le 15, vous allez avoir le centre de réception et de régulation des appels au Mans.

SUBVENTIONS « ACTIVITES VACANCES SCOLAIRES

Dans le cadre de toutes les activités organisées pendant les vacances scolaires par le :

- Centre Social Rural du Canton de St Paterne - 72610 OISSEAU LE PETIT,
- Centre de LOISIRS Robert HEE - 61000 HESLOUP,
- Centre de Loisirs Sans Hébergement - 72610 FYE

une subvention est accordée par la Commune pour les enfants âgés de 3 à 18 ans habitant la commune avec un maximum de 21 jours dans l'année par enfant.

A savoir :

- . 2,30 € par jour
- . 1,15 € par ½ journée

TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX 2002

- Taux d'imposition communaux appliqués pour l'exercice 2002 :

▪ Taxe d'habitation	6,09 %
▪ Taxe foncier bâti	9,02 %
▪ Taxe foncier non bâti	24,26 %
▪ Taxe professionnelle	6,93 %

- Taux d'imposition appliqués par La Communauté de Communes des Portes du Maine Normand :

▪ Taxe d'habitation	1,84 %
▪ Taxe foncier bâti	3,31 %
▪ Taxe foncier non bâti	7,25 %
▪ Taxe professionnelle	1,65 %

SUBVENTIONS COMMUNALES

- C.C.A.S.de BERUS	610 €
- Association Bérusienne de Loisirs.....	23 €
- Association Retraités de Bérus	366 €
- Association des Anciens combattants de Bérus.....	359 €
- Comité des Fêtes de Bérus.....	355 €
- A.C.O.F. du Canton de Saint Paterne	107 €
- Centre de Loisirs Sans Hébergement de Fyé.....	107 €
- F.D.G.D.E.C. de Bérus	132 €
- Collège des Alpes Mancelles (voyages à l'Etranger)	91 €
- Centre Social Rural du Canton de St Paterne	500 €
- Comice Agricole Canton de St Paterne	141 €
- I.M.C. La Fresnay/Chédouet.....	23 €
- Amicale des Sapeurs Pompiers de Oisseau le Petit	39 €
- S.P.A. LE MANS... ..	77 €
- Centre Aéré « Robert HÉE » Hesloup	229 €
- A.P.A.J.H.....	23 €
- A.D.M.R. Fresnay/Sarthe	31 €
- LADAPT – Centre de Saturnin.....	31 €
- Centre Social Rural du Canton de St Paterne (Tickets sports)	100 €

ORDURES MENAGÈRES

▪ COLLECTE DES ENCOMBRANTS :

En porte à porte : **Mardi 11 Décembre 2002.**
N'oubliez pas de les sortir la veille.
Pour 2003, les dates vous seront communiquées en début d'année.

▪ COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS USUELS :

Collecte une fois par semaine de porte à porte. Le Mercredi matin à 4 heures 30. Lorsque le jour férié tombe un mercredi, les collectes sont reportées au jeudi suivant le jour férié, soit jeudi 26 décembre 2002 et jeudi 2 janvier 2003. Dépôts des sacs : la veille.

Les ordures ménagères et le tri sélectif

Comme vous avez pu le voir dans la presse locale, le problème des ordures ménagères et de leur traitement est toujours d'actualité.

Pour le secteur du bassin d'Alençon et du Nord-Sarthe, la fermeture de la décharge d'Arçonnay (qui est à saturation) doit être effective en 2005.

Pour autant, à ce jour, aucun site nouveau n'est retenu pour un centre technique d'enfouissement. Ceci veut dire que, compte tenu des délais imposés pour les enquêtes et analyses de sol, il sera peut-être nécessaire (après la fermeture du site d'Arçonnay) de transporter les ordures ménagères vers un autre site. Aussi, cette charge supplémentaire entraînerait une augmentation du coût du traitement et inévitablement une augmentation de la redevance.

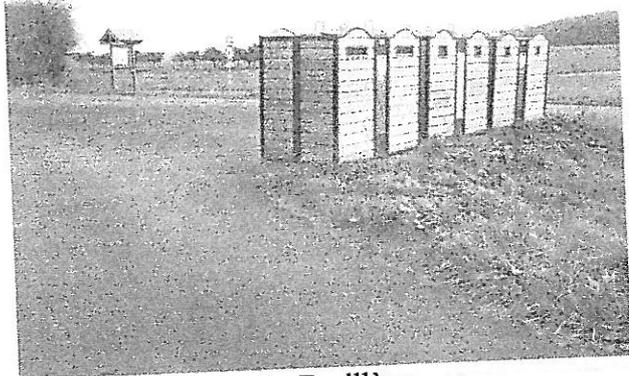
Alors, pour limiter au maximum le volume et le tonnage d'ordures ménagères, il est absolument nécessaire de trier et de bien trier !

Ceux qui pensent « puisqu'on paie une redevance, pourquoi trier ? » font une erreur d'analyse car :

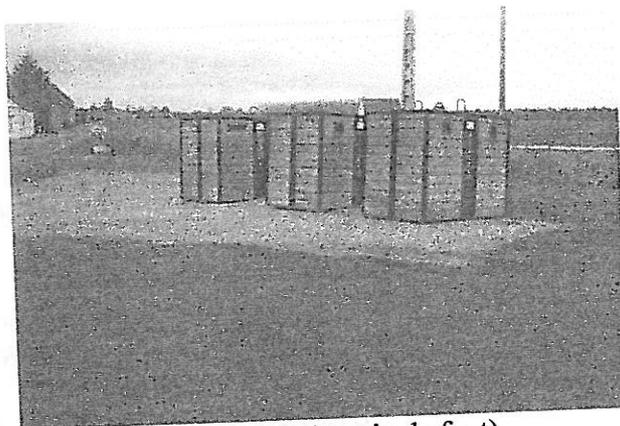
- le montant de la redevance est fonction du tonnage de déchets ultimes traité (c'est à dire de tout ce qui constitue les ordures ménagères collectées chaque semaine par la SNN)
- le tri sélectif effectué permet de réduire le tonnage et par conséquent, de limiter le coût du traitement des ordures ménagères
- les subventions versées par l'ADEME (l'agence de l'environnement et de la maîtrise d'énergie) à la Communauté de Communes des Portes du Maine Normand, en fonction du tri effectué, viennent également en déduction du montant de la redevance.

Alors il n'y a pas d'alternative, il faut faire du tri sélectif de qualité. C'est la seule solution pour maîtriser les coûts et limiter le montant de la redevance.

Ci-dessous, photos des espaces propreté à disposition sur la commune :



La Feuillère



Le Bourg (terrain de foot)

Merci de laisser ces espaces propres.

Si les conteneurs sont pleins, ne déposez pas au pied des conteneurs, signalez-le en mairie.

Assainissement – lagunes

Pour l'assainissement collectif, deux lagunes permettent le traitement des eaux usées. L'accès à celles-ci est strictement interdit et est dangereux.

Pour une meilleure sécurité, en plus des clôtures existantes et des barrières cadenassées, des panneaux ont été placés à l'entrée de chacune des lagunes.

Ci-dessous photos des lagunes de La Feuillère et du Bourg :



ces panneaux indiquent : Station d'épuration
Interdit au public
Danger de mort

Le savez-vous !

⇒ Un lotissement, situé à La Noë (entre le bourg et la Palestine) va bientôt être créé. Dans un premier temps, un lot de 8 parcelles va être viabilisé et mis en vente. A terme, 14 parcelles constitueront ce lotissement. La superficie des parcelles est d'environ 1500 m² et le prix fixé par la municipalité, compte tenu du coût de la viabilisation, est de 17 € le mètre carré.

⇒ La zone artisanale de La Pommeraie va accueillir une nouvelle entreprise dont l'activité sera la découpe et le conditionnement de viande. Cette activité permettra la création d'une douzaine d'emplois la première année puis une quarantaine d'ici quelques années. La Communauté de Communes des Portes du Maine Normand qui gère la compétence développement économique prendra en charge les travaux d'aménagement (assainissement, voirie, eau, EDF) s'y rapportant.

Les travaux effectués en 2002

⇒ Des travaux d'amélioration d'évacuation des eaux pluviales ont été réalisés à Sormont et au bourg.

⇒ Comme chaque année, des travaux d'entretien de la voirie (financés par la Communauté de Communes des Portes du Maine Normand) ont été effectués. Cette année, la route de La Poterie a vu son revêtement refait en totalité.

⇒ Des travaux de réfection et d'entretien de la toiture de l'église devraient être réalisés à la fin de l'année ou début de l'an prochain.

⇒ L'effort en matière de fleurissement de la commune est maintenu et des améliorations sont apportées dans la mesure de nos moyens.

⇒ L'illumination du bourg à l'occasion des fêtes de fin d'année va être améliorée. Des motifs lumineux vont être fixés sur les poteaux d'éclairage public sur la rue principale.

Les projets 2003

⇒ Le projet d'assainissement collectif du hameau de La Miotière, pour lequel une étude avait été faite lors de l'assainissement du bourg et de la Palestine va être réactualisé afin d'étudier sa faisabilité dans les années à venir.

⇒ L'aménagement de l'actuelle salle de garderie en salle de réunion pour la mairie n'a pas été réalisé cette année du fait que nous n'avons pas pu bénéficier de subventions. Il est reporté à l'année prochaine.

⇒ L'éclairage public à La Feuillère ne pourra être envisagé qu'en 2003, sous réserve d'obtenir la subvention d'équipement s'y rapportant (DGE : dotation globale d'équipement).

COMMUNE

COMPTE ADMINISTRATIF 2001

FONCTIONNEMENT DEPENSES

Articles	Libellés	Crédits ouverts (Frs)	Réalisés (Frs)
011	CHARGES A CARACTERES GENERALES	337 672,00	215 733,55
6042	Achats prestations	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	1 600,00	1 502,91
60612	Energie-Electricité	26 000,00	17 022,06
60621	Combustibles	10 000,00	5 102,15
60622	Carburant	1 500,00	1 202,59
60623	Alimentation	1 000,00	157,80
60631	Fournitures d'entretien	2 000,00	2 520,97
60632	Fournitures petits équipements	7 000,00	40 537,86
60633	Fournitures de voirie	3 000,00	220,66
60636	Fournitures de vêtements de travail	1 000,00	0,00
6064	Fournitures administratives	8 500,00	4 497,53
6068	Autres matières et fournitures	1 800,00	1 409,75
61521	Entretien terrain	5 000,00	4 385,20
61522	Entretien bâtiments	117 072,00	17 505,96
61523	Voies et réseaux	11 000,00	9 422,02
61558	Entretiens autres biens	5 200,00	2 564,98
6156	Maintenance	14 000,00	5 548,30
6158	Entretien rép. autres biens mobiliers	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	15 000,00	13 359,65
6182	Doc. générale et technique	3 000,00	2 915,00
6188	Autres frais divers	500,00	0,00
6225	Indem. comptables & régisseur	3 000,00	2 011,97
6226	Honoraires	56 000,00	52 396,86
6228	Divers (Rémunérations diverses d'intermédiaires)	2 000,00	0,00
6231	Annonces et insertions	16 000,00	15 721,39
6232	Fêtes et cérémonies	6 500,00	4 950,15
6236	Catalogues et imprimés	500,00	44,00
6237	Publication	2 000,00	800,81
6261	Frais d'affranchissement	4 000,00	2 257,50
6262	Frais de télécommunications	5 500,00	3 642,48
6281	Concours divers (cotisations)	3 000,00	1 741,00
6282	Frais de gardiennage	500,00	500,00
6288	Autres	500,00	350,00
63512	Taxes foncières	1 000,00	842,00
6354	Frais enregistrement hypothèques	2 000,00	600,00
6355	Taxes et impôts	1 000,00	0,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASS.	321 500,00	312 407,96
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00
6336	Coisation au C.D.G.F.P.T.	1 800,00	1 380,00
6411	Personnel titulaire	130 000,00	125 491,09
6413	Personnel non titulaire	42 000,00	35 168,62
64168	Emplois d'insertion	69 000,00	66 879,56
6451	Cotisations à l'URSSAF	35 000,00	30 535,00
6453	Cotisations caisses retraites	38 600,00	35 065,17
6454	Cotisations à l'ASSEDIC	6 500,00	5 919,00
6455	Cotisation assurances du personnel	10 000,00	8 195,32
6456	Cotisations FNC suppl. fam.	3 000,00	2 339,00
6475	Médecine du travail	1 500,00	1 435,20

65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	220 484,00	176 134,51
6531	Indemnités	85 000,00	73 588,18
6533	Cotisations de retraite	5 000,00	2 487,28
6535	Frais de formation des élus	0,00	70,00
6552	Aide sociale du département	0,00	0,00
6553	Service d'incendie	31 560,00	31 560,00
6554	Contributions org. regroupement	57 196,00	50 911,00
6558	Autres contributions obligatoires	8 200,00	0,00
65714	Subv. Equip. Cmne Oisseau (Centre secours)	12 429,00	0,00
65735	Subv. Fonct Group Collec	0,00	0,00
65736	Subvention fonct CCAS et C.E.	5 000,00	5 000,00
65748	Subvention fonct autres organismes	16 099,00	12 518,00
65758	Fonds de concours aux organismes publics	0,00	0,00
66	CHARGES FINANCIERES	11 218,00	11 217,73
6611	Intérêts emprunts et dettes	11 211,00	11 210,85
668	Autres charges financières	7,00	6,88
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	200,00	200,00
67441	Charges excep. au Budget annexe assainissement	0,00	0,00
6748	Autres charges exceptionnelles	200,00	200,00
68	DOTATION AUX AMORTIS. & PROVISIONS	6 700,00	6 699,13
6812	D.A.P. - Immob. corpo. & incorp.	6 700,00	6 699,13
022	DEPENSES IMPREVUES	10 000,00	0,00
023	VIREMENT DE LA SECTION D'INVEST.	165 478,00	0,00
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 089 152,00	722 392,88

FONCTIONNEMENT RECETTES

Articles	Libellés	Crédits ouverts	Réalisés
70	PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	2 546,00	2 416,49
70311	Concessions cimetièrre	0,00	0,00
70323	Redevance occupation domaine public	2 146,00	2 146,49
7067	Redevance périscolaire	400,00	270,00
72	Travaux en régie	0,00	34 590,00
722	Immobilisations corporelles	0,00	34 590,00
73	IMPOTS ET TAXES	342 786,00	363 538,04
7311	Contributions directes	308 311,00	310 762,00
7361	Droits licences débits boissons	275,00	275,00
7381	Taxe droits de mutations	33 700,00	52 501,04
7382	Permis de chasser	500,00	0,00
74	DOTATIONS PARTICIPATIONS	367 275,00	403 748,63
7411	Dotation forfaitaire	265 054,00	265 054,00
74121	Dot. solidarité rurale 1ère	0,00	0,00
74122	Dot. solidarité rurale 2	19 800,00	25 473,00
742	Dotation aux élus locaux	13 686,00	13 686,00
746	Dot. gén. décentralisation	0,00	479,00
7471	Subv. et Participation Etat	0,00	35,00
74718	Subv. et Participation Etat	0,00	848,32
7475	Subv. et Partic. groupements collectivités	35 000,00	52 177,48
7478	Subvention & Participation - Autres	0,00	0,00
74831	Attribution Fds national T.P.	10 000,00	0,00
74832	Attribution Fds Dép. T.P.	7 000,00	21 283,83
74833	Etat compensation T.P.	5 764,00	5 764,00
74834	Etat compensation exon. T.F.	1 202,00	1 496,00
74835	Etat compensation exon. T.H.	9 769,00	9 769,00
74837	Fds Nat de péréquation	0,00	7 683,00
7488	Autres attrib. subv. et participations	0,00	0,00

75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	12 000,00	18 668,42
752	Revenus des immeubles	12 000,00	18 668,42
758	Produits divers de gestion	0,00	0,00
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	58 500,00	67 559,35
619	Rabais, ristournes, remises	0,00	194,02
6419	Rembt/rémunération personnel	56 000,00	67 365,33
6459	Remb charges Sociales/prévoyance	2 500,00	0,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 000,00	1 000,00
7713	Libéralités reçues	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	1 000,00	1 000,00
79	TRANSFERTS DE CHARGES D'EXPLOITATION	0,00	0,00
7918	Transfert de charges d'exploitation	0,00	0,00
002	EXCEDENTS ANTERIEURS REPORTES	305 045,00	305 044,71
002	Excédent antérieur reporté	305 045,00	305 044,71
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 089 152,00	1 196 565,64
	EXCEDENT SECTION DE FONCTIONNEMENT		474 172,76

INVESTISSEMENT DEPENSES

Articles	Libellés	Crédits ouverts	Réalisés
001	Déficit d'investissement reporté	0,00	98 647,12
1641	Emprunts en francs	0,00	0,00
16412	Emprunts CAISSE D'EPARGNE	19 371,00	19 370,15
2111	Achat terrain DOUET	10 000,00	7 138,48
2151	Réseaux de voirie	147 293,00	147 292,23
2182	Matériel de transport	45 860,00	45 850,78
2183	Matériel bureau&informatique	16 400,00	16 366,36
2188	Autres	4 140,00	4 140,00
2315	Install. technique, matériel	82 408,00	44 883,37
27638	Avance Remboursement Lotissement	55 000,00	55 000,00
4814	Amortissement des charges à répartir	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	380 472,00	438 688,49

INVESTISSEMENT RECETTES

Articles	Libellés	Crédits ouverts	Réalisés
001	Excédent antérieur reporté	0,00	0,00
10222	F.C.T.V.A.	11 935,00	11 935,00
1068	Excédent fonctionnement capitalisé	123 502,00	123 502,12
1323	Subventions d'équipement non transf.	37 887,00	37 886,82
1328	Subventions autres	109 406,00	109 405,41
1341	D.G.E.	24 211,00	0,00
16412	Emprunts	0,00	6,88
4814	Amortissement des charges à répartir	6 700,00	6 699,13
021	Virement de la section de fonctionnement	165 478,00	0,00
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	479 119,00	289 435,36
	DEFICIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		149 253,13

Le Compte administratif 2001 est approuvé, à l'unanimité, par le Conseil Municipal.

COMMUNE

BUDGET PRIMITIF 2002

FONCTIONNEMENT DEPENSES

Articles	Libellés	Budget 2001 (€)	Vote Cons. M (€)
011	CHARGES A CARACTERES GENERALES	51 509,34	36 585,00
6042	Achats prestations	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	243,92	250,00
60612	Energie-Electricité	3 963,67	3 964,00
60621	Combustibles	1 524,49	1 525,00
60622	Carburant	228,67	458,00
60623	Alimentation	152,45	153,00
60631	Fournitures d'entretien	304,90	396,00
60632	Fournitures petits équipements	1 067,14	5 374,00
60633	Fournitures de voirie	457,35	460,00
60636	Fournitures de vêtements de travail	152,45	153,00
6064	Fournitures administratives	1 295,82	1 296,00
6068	Autres matières et fournitures	274,41	305,00
61521	Entretien terrain	762,25	765,00
61522	Entretien bâtiments	19 708,46	9 320,00
61523	Voies et réseaux	762,25	765,00
61558	Entretiens autres biens	792,73	793,00
6156	Maintenance	2 134,29	2 135,00
616	Primes d'assurances	2 286,74	2 287,00
6182	Doc. générale et technique	457,35	500,00
6188	Autres frais divers	76,22	76,00
6225	Indem. comptables & régisseur	457,35	457,00
6226	Honoraires	8 537,14	200,00
6228	Divers (Rémunérations diverses d'intermédiaires)	304,90	304,00
6231	Annonces et insertions	1 524,49	500,00
6232	Fêtes et cérémonies	990,92	1 000,00
6236	Catalogues et imprimés	76,22	76,00
6237	Publication	304,90	304,00
626	Déplacements, missions, réceptions	0,00	100,00
6261	Frais d'affranchissement	609,80	610,00
6262	Frais de télécommunications	838,47	838,00
6281	Concours divers (cotisations)	457,35	457,00
6282	Frais de gardiennage	76,22	77,00
6288	Autres	76,22	77,00
63512	Taxes foncières	152,45	152,00
6354	Frais enregistrement hypothèques	304,90	305,00
6355	Taxes et impôts	152,45	153,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASS.	51 436,30	63 372,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	5 928,00
6336	Coisation au C.D.G.F.P.T.	274,41	280,00
6411	Personnel titulaire	19 818,37	21 484,00
6413	Personnel non titulaire	6 402,86	6 800,00
64168	Emplois d'insertion	10 518,98	12 500,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	5 335,72	6 645,00
6453	Cotisations caisses retraites	5 884,53	6 235,00
6454	Cotisations à l'ASSEDIC	990,92	990,00
6455	Cotisation assurances du personnel	1 524,49	1 800,00
6456	Cotisations FNC suppl. fam.	457,35	460,00
6475	Médecine du travail	228,67	250,00

65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	33 612,58	36 217,00
6531	Indemnités	12 958,17	14 000,00
6533	Cotisations de retraite	762,25	762,00
6535	Frais de formation des élus	0,00	550,00
6553	Service d'incendie	4 811,29	5 100,00
6554	Contributions org. regroupement	8 719,47	7 667,00
6558	Autres contributions obligatoires	1 250,08	1 304,00
65714	Subv. Equip. Cmne Oisseau (Centre secours)	1 894,79	3 490,00
65735	Subv. Fonct Group Collec	0,00	0,00
65736	Subvention fonct CCAS et C.E.	762,25	610,00
65748	Subvention fonct autres organismes	2 454,28	2 734,00
65758	Fonds de concours aux organismes publics	0,00	0,00
66	CHARGES FINANCIERES	1 709,11	1 513,00
6611	Intérêts emprunts et dettes	1 709,11	1 511,00
668	Autres frais financiers	0,00	2,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	31,00
67441	Charges excep. au Budget annexe assainissement	0,00	0,00
6748	Autres charges exceptionnelles	0,00	31,00
68	DOTATION AUX AMORTIS. & PROVISIONS	1 021,41	1 022,00
6812	D.A.P. - Immob. corpo. & incorp.	1 021,41	1 022,00
022	DEPENSES IMPREVUES	1 524,49	1 525,00
023	VIREMENT DE LA SECTION D'INVEST.	25 226,96	34 923,00
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	166 040,19	175 188,00

FONCTIONNEMENT RECETTES

Articles	Libellés	Budget 2001	Vote Cons. M
70	PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	388,14	465,00
70311	Concessions cimetièrre	0,00	80,00
70323	Redevance occupation domaine public	327,16	340,00
7067	Redevance périscolaire	60,98	45,00
72	Travaux en régie	0,00	10 235,00
722	Immobilisations corporelles	0,00	10 235,00
73	IMPOTS ET TAXES	52 257,38	50 033,00
7311	Contributions directes	47 001,71	44 853,00
7361	Droits licences débits boissons	41,92	42,00
7381	Taxe droits de mutations	5 137,53	5 138,00
7382	Permis de chasser	76,22	0,00
74	DOTATIONS PARTICIPATIONS	55 990,71	52 524,00
7411	Dotation forfaitaire	40 407,22	41 257,00
74122	Dot. solidarité rurale 2	3 018,49	3 018,00
742	Dotation aux élus locaux	2 086,42	2 086,00
746	Dot. gén. décentralisation	0,00	73,00
7471	Subv. et Participation Etat	0,00	6,00
7474	Subv. et Participation Communes	0,00	0,00
7475	Subv. et Partic. groupements collectivités	5 335,72	61,00
7478	Subvention & Participation - Autres	0,00	76,00
74831	Attribution Fds national T.P.	1 524,49	0,00
74832	Attribution Fds Dép. T.P.	1 067,14	2 592,00
74833	Etat compensation T.P.	878,72	897,00
74834	Etat compensation exon. T.F.	183,24	185,00
74835	Etat compensation exon. T.H.	1 489,27	1 102,00
74837	Fds Nat de péréquation	0,00	1 171,00
7488	Autres attrib. subv. et participations	0,00	0,00

75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 981,84	2 055,00
752	Revenus des immeubles	1 829,39	1 900,00
758	Produits divers de gestion	152,45	155,00
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	8 918,26	11 756,00
619	Rabais, ristournes et remises	0,00	31,00
6419	Rembt/rémunération personnel	8 537,14	11 344,00
6459	Remb charges Sociales/prévoyance	381,12	381,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	96,00
7713	Libéralités reçues	0,00	15,00
775	Produit cession immobilière	0,00	1,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	80,00
79	TRANSFERTS DE CHARGES D'EXPLOITATION	0,00	0,00
7918	Transfert de charges d'exploitation	0,00	0,00
002	EXCEDENTS ANTERIEURS REPORTES	46 503,81	48 024,00
002	Excédent antérieur reporté	46 503,81	48 024,00
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	166 040,19	175 188,00

INVESTISSEMENT DEPENSES

Articles	Libellés	Report	Vote Cons. M
001	Déficit d'investissement reporté	0,00	22 754,00
1641	Emprunts en francs	0,00	0,00
16412	Emprunts CAISSE D'EPARGNE	0,00	3 152,00
2112	Achat terrain Cartereau	0,00	3 542,00
2183	Matériel bureau&informatique	0,00	2 300,00
2188	Illumination Noël	0,00	1 680,00
2315	Install. technique, matériel	5 202,00	18 154,00
27638	Avance Remboursement Lotissement	0,00	15 245,00
4814	Amortissement des charges à répartir	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	5 202,00	66 827,00

INVESTISSEMENT RECETTES

Articles	Libellés	Report	Vote Cons. M
001	Excédent antérieur reporté	0,00	0,00
10222	F.C.T.V.A.	0,00	2 402,00
1068	Excédent fonctionnement capitalisé	0,00	24 264,00
1323	Subventions d'équipement non transf.	0,00	0,00
1328	Subventions autres	0,00	0,00
1341	D.G.E.	3 691,00	4 216,00
4814	Amortissement des charges à répartir	0,00	1 022,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	34 923,00
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 691,00	66 827,00

Le Budget primitif 2002 est approuvé, à l'unanimité, par le Conseil Municipal.

COMPTE ADMINISTRATIF 2001 - ASSAINISSEMENT

EXPLOITATION : DEPENSES

Articles	Libellés	Crédits ouverts (Frs)	Réalisés (Frs)
060	ACHATS ET VARIATIONS DE STOCK	3 500,00	1 571,62
6061	Eau, Energie	3 500,00	1 571,62
61	SERVICES EXTERIEURS	17 750,00	8 130,00
615	Entretien et réparations	15 000,00	5 530,00
6156	Maintenance	2 750,00	2 600,00
62	AUTRES CHARGES EXTERNES	1 500,00	688,10
6262	Frais de télécommunication 2ème ligne	1 500,00	688,10
63	IMPOTS TAXES & VERS. ASSIMILES	0,00	0,00
64	CHARGES DE PERSONNEL	0,00	0,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	0,00	0,00
66	CHARGES FINANCIERES	80 000,00	75 069,44
661	Charges d'intérêts	80 000,00	75 069,44
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00
68	DOTATION AMORTIS. & PROVISIONS	19 936,00	19 935,07
6811	D.A.P. - Immob. corpo. & incorp.	19 936,00	19 935,07
006	AUTOFINANCEMENT COMPLEMENTAIRE	47 387,00	0,00
006	Autofinancement complé. de la Section Investiss.	47 387,00	0,00
002	DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	170 073,00	105 394,23

EXPLOITATION : RECETTES

Articles	Libellés	Crédits ouverts	Réalisés
70	VENTES PRODUITS, SERVICES? MSES	81 000,00	85 770,00
704	Travaux	0,00	0,00
7061	Redevances assainissement	81 000,00	85 770,00
7063	Contrib. Commune eau pluviale	0,00	0,00
71	PRODUCTION STOCKEE	0,00	0,00
72	PRODUCTION IMMOBILISEE	0,00	0,00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	0,00	0,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion	0,00	0,00
76	PRODUITS FINANCIERS	0,00	0,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	19 090,00	19 092,21
777	Quote-Part subv. invest.	19 090,00	19 089,20
778	Autres produits exceptionnels	0	3,01
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0,00	0,00
79	TRANSFERTS DE CHARGES	0,00	0,00
603	VARIATIONS DE STOCKS	0,00	0,00
609	R.R.R. OBTENUS SUR ACHATS	0,00	0,00
619	R.R.R. SERVICES EXTERIEURS	0,00	0,00
629	R.R.R. AUTRES SERVICES EXTER.	0,00	0,00
002	EXCEDENTS ANTERIEURS REPOTES	69 983,00	69 983,45
002	Excédent antérieur reporté	69 983,00	69 983,45
	TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	170 073,00	174 845,66
	DEFICIT D'EXPLOITATION		
	EXCEDENT D'EXPLOITATION		69 451,43

INVESTISSEMENT : DEPENSES

Articles	Libellés	Crédits ouverts	Réalisés
001	Déficit antérieur reporté	153 471,00	153 470,08
131	Subventions d'investissement	19 090,00	19 089,20
16	Emprunt et dettes assimilées	40 554,00	40 553,43
1644	Emprunt Caisse d'Epargne	40 554,00	40 553,43
23	Immobilisations en cours	176 028,00	103 724,96
2315	Install Technique, Mat. Outil	176 028,00	103 724,96
	TOTAL INVEST. DEPENSES	389 143,00	316 837,67

INVESTISSEMENT : RECETTES

Articles	Libellés	Crédits ouverts	Réalisés
001	Excédent antérieur reporté	0,00	0,00
10682	Réserves - Affectation de résultat N-1	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	321 820,00	80 361,00
131	Subventions d'équipement	321 820,00	80 361,00
16	Emprunt et dettes assimilées	0,00	0,00
1644	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations	19 936,00	19 935,07
2815	Installation technique	19 936,00	19 935,07
005	Autofinancement complémentaire de la sect. invest.	47 387,00	0,00
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	389 143,00	100 296,07
	DEFICIT D'INVESTISSEMENT		216 541,60
	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT		

Le Compte administratif 2001 est accepté, à l'unanimité, par le Conseil Municipal.

BUDGET PRIMITIF 2002 - ASSAINISSEMENT

EXPLOITATION : DEPENSES

Articles	Libellés	Budget 2001 (€)	Vote Cons. Mun. (€)
060	ACHATS ET VARIATIONS DE STOCK	533,37	533,00
6061	Eau, Energie	533,57	533,00
61	SERVICES EXTERIEURS	2 705,97	4 300,00
615	Entretien et réparations	2 286,74	3 800,00
6156	Maintenance	419,23	500,00
62	AUTRES CHARGES EXTERNES	228,67	200,00
6262	Frais de télécommunication 2ème ligne	228,67	200,00
63	IMPOTS TAXES & VERS. ASSIMILES	0,00	0,00
64	CHARGES DE PERSONNEL	0,00	0,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	0,00	0,00
66	CHARGES FINANCIERES	12 195,92	10 270,00
661	Charges d'intérêts	12 195,92	10 270,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00
68	DOTATION AMORTIS. & PROVISIONS	3 039,22	10 615,00
6811	D.A.P. - Immob. corpo. & incorp.	3 039,22	10 615,00
006	AUTOFINANCEMENT COMPLEMENTAIRE	7 224,10	9 533,00
006	Autofinancement complé. de la Section Investiss.	7 224,10	9 533,00
002	DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	25 927,45	35 451,00

EXPLOITATION : RECETTES

Articles	Libellés	Budget 2001	Vote Cons. Mun.
70	VENTES PRODUITS, SERVICES? MSES	12 348,37	14 377,00
704	Travaux	0,00	1 372,00
7061	Redevances assainissement	12 348,37	13 005,00
7063	Contrib. Commune eau pluviale	0,00	0,00
71	PRODUCTION STOCKEE	0,00	0,00
72	PRODUCTION IMMOBILISEE	0,00	0,00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	0,00	0,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion	0,00	0,00
76	PRODUITS FINANCIERS	0,00	0,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 910,25	10 486,00
777	Quote-Part subv. invest.	2 910,25	10 486,00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0,00	0,00
79	TRANSFERTS DE CHARGES	0,00	0,00
603	VARIATIONS DE STOCKS	0,00	0,00
609	R.R.R. OBTENUS SUR ACHATS	0,00	0,00
619	R.R.R. SERVICES EXTERIEURS	0,00	0,00
629	R.R.R. AUTRES SERVICES EXTER.	0,00	0,00
002	EXCEDENTS ANTERIEURS REPOTES	10 668,84	10 588,00
002	Excédent antérieur reporté	10 668,84	10 588,00
	TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	25 927,46	35 451,00

INVESTISSEMENT : DEPENSES

Articles	Libellés	Report	Vote Cons. Mun.
001	Déficit antérieur reporté	0,00	33 012,00
131	Subventions d'investissement	0,00	10 486,00
16	Emprunt et dettes assimilées	0,00	6 245,00
1644	Emprunt Caisse d'Epargne	0,00	6 245,00
23	Immobilisations en cours	0,00	13 091,00
2315	Install Technique, Mat. Outil	0,00	13 091,00
	TOTAL INVEST. DEPENSES	0,00	62 834,00

INVESTISSEMENT : RECETTES

Articles	Libellés	Report	Vote Cons. Mun.
001	Excédent antérieur reporté	0,00	0,00
10682	Réserves - Affectation de résultat N-1	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	42 686,00	42 686,00
131	Subventions d'équipement	42 686,00	42 686,00
16	Emprunt et dettes assimilées	0,00	0,00
1644	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations	0,00	10 615,00
2815	Installation technique	0,00	10 615,00
005	Autofinancement complémentaire de la sect. invest.	0,00	9 533,00
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	42 686,00	62 834,00

Le budget primitif 2002 est accepté, à l'unanimité, par le Conseil Municipal.

TARIF 2002 REDEVANCE ASSAINISSEMENT

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipale décide :

* D'appliquer :

- une tarification en fonction de la consommation réelle d'eau,
- une assiette minimale du calcul de la redevance pour les exploitations agricole:
à savoir :

- . Personne seule 40 m3
- . Couple sans enfant 60 m3
- . Couple avec enfant 80 m3

* De fixer à 1,53 € h.t. le prix du mètre cube d'eau pour l'année 2002.

LOTISSEMENT

COMPTE ADMINISTRATIF 2001

FONCTIONNEMENT : DEPENSES

Articles	Libellés	Crédits ouverts (Frs)	Réalizations (Frs)
011	CHARGES A CARACTERES GENERALES	751 721,00	405 654,61
6015	Terrains à aménager	400 000,00	382 934,61
6045	Achat d'études, prestations de service	29 000,00	0,00
605	V.R.D.	300 000,00	0,00
608	Frais access/terrains en cours d'aménage.	22 721,00	22 720,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASS.	0,00	0,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00	0,00
014	ATTENUATION DE PRODUITS	0,00	0,00
	GESTION DES SERVICES (011+012+65+014)	751 721,00	405 654,61
66	CHARGES FINANCIERES	22 721,00	22 720,00
661	Charges d'intérêts	22 721,00	22 720,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00
68	DOTATION AMORTIS. & PROVISIONS	0,00	0,00
6811	D.A.P. - Immob. corpo. & incorp.	0,00	0,00
022	DEPENSES IMPREVUES	0,00	0,00
603	VARIATION DE STOCKS	0,00	0,00
713	VARIATION DE STOCKS	0,00	0,00
023	VIREMENT DE LA SECTION D'INVEST.	0,00	0,00
002	DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	774 442,00	428 374,61

FONCTIONNEMENT : RECETTES

Articles	Libellés	Crédits ouverts	Réalizations
70	PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	0,00	0,00
72	TRAVAUX EN REGIE	0,00	0,00
73	IMPOTS ET TAXES	0,00	0,00
74	DOTATIONS SUBVENTIONS PARTICIPATIONS	0,00	0,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion	0,00	0,00
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	0,00	0,00
	GESTION SES SERVICES (70+73+74+75+013)	0,00	0,00
76	PRODUITS FINANCIERS	0,00	0,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0,00	0,00
79	TRANSFERTS DE CHARGES	22 721,00	22 720,00
796	Transferts de charges financières	22 721,00	22 720,00
603	VARIATIONS DE STOCKS	0,00	0,00
60315	VARIATION SES STOCKS DES TER. A AMEN	0,00	0,00
713	VARIATIONS DE STOCKS	751 721,00	405 654,61
7133	Variation de stocks de terrain	751 721,00	405 654,61
002	EXCEDENTS ANTERIEURS REPORTES	0,00	0,00
002	Excédent antérieur reporté	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	774 442,00	428 374,61
	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT		0,00
	DEFICIT DE FONCTIONNEMENT		0,00

INVESTISSEMENT : DEPENSES

Articles	Libellés	Crédits ouverts	Réalisations
010	Apport, dotations et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
14	Provisions réglementées	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges	0,00	0,00
16	Emprunt et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Affectation à un budget annexe	0,00	0,00
19	Moins values de cessions	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations mises en concession	0,00	0,00
23	Immobilisation en cours	0,00	0,00
24	Autres affectations	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations	0,00	0,00
29,39,49,59	Provisions pour dépr. des immob.	0,00	0,00
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices	0,00	0,00
010	Stocks	751 721,00	405 654,61
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00
	TOTAL INVEST. DEPENSES	751 721,00	405 654,61

INVESTISSEMENT : RECETTES

Articles	Libellés	Crédits ouverts	Réalisations
1068	Affectation N-1	0,00	0,00
10	Apport, dotations et réserves (sf 1068)	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
14	Provisions réglementées	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges	0,00	0,00
16	Emprunt et dettes assimilées	351 721,00	55 000,00
18	Affectation à un budget annexe	0,00	0,00
19	Moins values de cessions	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations mises en concession	0,00	0,00
23	Immobilisation en cours	0,00	0,00
24	Autres affectations	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations	0,00	0,00
29,39,49,59	Provisions pour dépr. des immob.	0,00	0,00
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00
21	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00
001	Solde d'exécution N-1	400 000,00	400 000,00
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	751 721,00	455 000,00
	EXCEDENT INVESTISSEMENT		49 345,39
	DEFICIT INVESTISSEMENT		

Le Compte administratif 2001 est adopté, à l'unanimité, par le Conseil Municipal

BUDGET PRIMITIF 2002 - LOTISSEMENT

FONCTIONNEMENT : DEPENSES

Articles	Libellés	Budget 2001 (€)	Vote Cons. M. (€)
011	CHARGES A CARACTERES GENERALES	114 599,13	53 620,00
6015	Terrains à aménager	60 979,61	0,00
6045	Achats d'études, Prestations de service	4 421,02	4 421,00
605	V.R.D.	45 734,71	45 735,00
608	Frais access/Terrains en cours d'aménagement	3 463,79	3 464,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASS.	0,00	0,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00	0,00
014	ATTENUATION DE PRODUITS	0,00	0,00
66	CHARGES FINANCIERES	3 463,79	3 464,00
6611	Charges d'intérêts	3 463,79	3 464,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00
68	DOTATION AMORTIS. & PROVISIONS	0,00	0,00
6811	D.A.P. - Immob. corpo. & incorp.	0,00	0,00
022	DEPENSES IMPREVUES	0,00	0,00
603	VARIATION DE STOCKS	0,00	0,00
713	VARIATION DE STOCKS	0,00	61 842,00
71355	Variation des stocks de terrains	0,00	61 842,00
023	VIREMENT DE LA SECTION D'INVEST.	0,00	0,00
002	DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00	0,00
	TOTAL DES OPERATIONS REELLES	114 599,13	53 620,00
	TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	3 463,79	65 306,00
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	118 062,92	118 926,00

FONCTIONNEMENT : RECETTES

Articles	Libellés	Budget 2001	Vote Cons. M
70	PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	0,00	0,00
72	TRAVAUX EN REGIE	0,00	0,00
73	IMPOTS ET TAXES	0,00	0,00
74	DOTATIONS SUBVENTIONS PARTICIPATIONS	0,00	0,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion	0,00	0,00
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	0,00	0,00
	GESTION SES SERVICES (70+73+74+75+013)	0,00	0,00
76	PRODUITS FINANCIERS	0,00	0,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0,00	0,00
79	TRANSFERTS DE CHARGES	3 463,79	3 464,00
796	Transfert de charges financières	3 463,79	3 464,00
603	VARIATIONS DE STOCKS	0,00	0,00
60315	VARIATION SES STOCKS DES TER. A AMEN	0,00	0,00
713	VARIATIONS DE STOCKS	114 599,13	115 462,00
7133	Variation des stocks de terrains	114 599,13	53 620,00
71333	Variation de stocks de terrains	0,00	61 842,00
002	EXCEDENTS ANTERIEURS REPORTES	0,00	0,00
002	Excédent antérieur reporté	0,00	0,00
	TOTAL DES OPERATIONS REELLES	0,00	0,00
	TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	118 062,92	118 926,00
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	118 062,92	118 926,00

INVESTISSEMENT : DEPENSES

Articles	Libellés	Reports	Vote Cons. M
010	Apport, dotations et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
14	Provisions réglementées	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges	0,00	0,00
16	Emprunt et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Affectation à un budget annexe	0,00	0,00
19	Moins values de cessions	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations mises en concession	0,00	0,00
23	Immobilisation en cours	0,00	0,00
24	Autres affectations	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations	0,00	0,00
29,39,49,59	Provisions pour dépr. des immob.	0,00	0,00
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	115 462,00
335	Variation de stocks	0,00	115 462,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00
	TOTAL INVEST. DEPENSES	0,00	115 462,00

INVESTISSEMENT : RECETTES

Articles	Libellés	Reports	Vote Cons. M
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00	0,00
1068	Affectation N-1	0,00	0,00
10	Apport, dotations et réserves (sf 1068)	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
14	Provisions réglementées	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges	0,00	0,00
16	Emprunt et dettes assimilées	0,00	46 097,00
16412	Emprunts et dettes assimilées	0,00	30 852,00
1687	Remboursement Dettes envers des collectivités	0,00	15 245,00
18	Affectation à un budget annexe	0,00	0,00
19	Moins values de cessions	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations mises en concession	0,00	0,00
23	Immobilisation en cours	0,00	0,00
24	Autres affectations	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations	0,00	0,00
29,39,49,59	Provisions pour dépr. des immob.	0,00	0,00
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	61 842,00
21	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00
001	Solde d'exécution N-1	0,00	7 523,00
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	0,00	115 462,00

Le Budget primitif 2002 est adopté, à l'unanimité, par le Conseil Municipal.

HISTOIRE

LE CRIME A BERUS

Sous le règne de Louis Philippe, vivait à Bérus, un cultivateur d'un esprit assez faible, parlant sans cesse de sortilège et de magie ; il se nommait Michel GAINÉ, cet homme n'était pas marié et vivait seul. Indépendamment des quelques valeurs mobilières, les immeubles qu'il possédait pouvaient s'élever à 4 à 5000 francs.

Le 3 juin 1841, GAINÉ, suivant son usage, se rendit au marché d'Alençon ; quant il rentra chez lui la nuit suivante, entre onze heures et minuit, il s'aperçut qu'un vol avait été commis à son préjudice.

On s'était, pendant son absence, introduit dans son domicile, au moyen d'une effraction pratiquée dans le toit du côté du jardin.

La maison se composait d'une salle, d'un cellier, d'un grenier ; le derrière de cette maison était borné par le jardin dont le sol élevé, placé à un mètre et demi du toit, en rendait l'accès facile.

Les voleurs avaient soustrait environ 40 kg de fil écriu, un fusil, un drap de lit, deux livres, un portefeuille renfermant divers billets.

GAINÉ porta plainte ; un procès verbal fut dressé mais les indices sur les auteurs de ce vol manquèrent à la justice et l'affaire fut classée sans suite.

Le 16 septembre suivant, GAINÉ était encore allé à Alençon, mais il rentra chez lui longtemps avant la nuit. Ses voisins le virent à cinq heures puis à six heures du soir. A dix heures il était assis devant sa maison ; quelques instants après il sortit et ferma sa porte à clef.

Deux heures s'étaient écoulées lorsque les époux GABOYER, les plus proches voisins de GAINÉ, furent réveillés par les cris : "A moi, mes amis, à l'assassin !... levez vous, mes amis !". Ils entendirent alors souffler ou respirer très haut ; un bruit de bottes ou de souliers retentit pendant quelque temps sur le sol de la maison puis le silence se fit. Aucune lumière ne se faisait remarquer dans la maison de GAINÉ. Cependant les voisins restèrent à ce moment indifférents parce qu'ils étaient habitués à entendre GAINÉ jeter des cris pendant la nuit et proférer des plaintes bruyantes.

Bientôt une vive clarté apparut dans la salle ; un nouveau bruit se fit entendre. On montait rapidement de la salle au grenier. Il paraissait évident que plusieurs personnes prenaient part à ce qui se passait. Cette scène dura environ une demie heure. Enfin le grenier parut en feu à son tour.

Mais les voisins inquiets de cette réunion de circonstances et apercevant la lueur de l'incendie avaient donné l'alerte au bourg de Bérus et le tocsin sonnait.

Un grand nombre de personnes accourut. On découvrit alors que la porte d'entrée n'était pas fermée à clef, le lit était en feu. Sous ce lit, gisait, à moitié consumé, le cadavre de GAINÉ ; il était recouvert de ses vêtements. Du chanvre broyé et du petit bois avaient été approchés dans le but d'accélérer l'incendie ; des bourrées et du chanvre avaient été réunis dans la même intention, au milieu du grenier. On remarquait dans la salle de nombreuses taches de sang, les unes à terre et les autres sur le parement de la porte. Le chapeau de la victime était au milieu de la salle, défoncé et couvert de sang.

Tout annonçait qu'une lutte longue et désespérée avait eu lieu entre GAINÉ et ses assassins.

Sur l'extrémité d'une table on voyait une allumette chimique, une boîte renfermant quelques allumettes de la même nature. Sur le théâtre du crime, on découvrit une corde ensanglantée à laquelle des cheveux adhéraient encore.

Dans le grenier, du côté du jardin, existait sur le toit une ouverture pouvant donner passage à un homme. Les voleurs, dans la soirée du 3 juin, s'étaient introduits chez GAINÉ par une ouverture pratiquée au même point et de la même manière.

L'autopsie du cadavre constata une blessure à la tête qui, si elle n'avait pas occasionné la mort, avait produit une perturbation durant laquelle un lien avait été passé autour du cou de la victime et avait amené l'asphyxie par strangulation.

L'état des lieux et quelques circonstances particulières firent bien vite soupçonner que les meurtriers de GAINÉ n'étaient autres que les auteurs du vol du 3 juin. Depuis quelque temps, plusieurs individus mal famés s'étaient groupés autour de lui. Ils se proposaient de consumer sa ruine et de s'emparer de ce qu'il possédait. Il s'en était trouvé parmi eux de forts indiscrets, GAINÉ les redoutait, il avait découvert leurs projets, il allait les dévoiler quand arriva la nuit du 16 septembre.

Parmi ces individus se trouvait un ancien forçat nommé LOUWARD. GAINÉ l'avait signalé à plusieurs de ses voisins comme l'un de ses plus redoutables ennemis. Il est arrêté le 17 septembre. D'abord, il déclare qu'il ne sait absolument rien ; on le presse, quelques mots lui échappent qui sont recueillis avec soins. Il désigne DRANS et GARNIER comme pouvant être les auteurs du crime. GARNIER est arrêté à son tour ; il oppose une dénégation complète : il n'a pas, dit il, participé au crime mais il désigne DRANS et CHAMBRIER comme les auteurs de l'assassinat. DRANS, CHAMBRIER et BELLAND sont bientôt mis en état d'arrestation. L'instruction commence et les premiers éléments qu'elle reçoit lui apprennent qu'une association s'est formée entre ces cinq individus pour dépouiller le malheureux GAINÉ. Tantôt ils l'avaient fait souscrire comme débiteur principal des obligations qu'il n'entendait garantir qu'à titre de caution ; tantôt, profitant de son état d'ivresse, ils lui avaient fait signer des obligations onéreuses et sans causes réelles. BELLAND était même parvenu à se faire remettre par GAINÉ une procuration conçue dans les termes les plus étendus et alors que celui-ci croyait n'avoir donné un mandat que pour toucher certaines créances, BELLAND, en possession de ce titre, vendit à DRANS, insolvable, la majeure partie des biens de GAINÉ.

Le voyage de GAINÉ à Alençon, le 6 septembre, avait eu pour but, la révocation de ce pouvoir. Chemin faisant, il en prévint LOUWARD qu'il rencontra à peu de distance d'Alençon. A dix heures du matin, le mandat était révoqué ; dans la nuit du même jour, GAINÉ périt victime d'un assassinat.

Pendant la soirée du 16 septembre, CHAMBRIER, LOUWARD, DRANS et GARNIER s'étaient cherchés, ils avaient bu dans divers cabarets d'Alençon où ils parlaient bas.

Interrogés, au cours de l'instruction, séparément sur le but de leur réunion, DRANS, CHAMBRIER et GARNIER donnèrent un motif différent mais GARNIER et LOUWARD avouèrent qu'en présence de la révocation du pouvoir, la mort de GAINÉ avait été résolue pour la nuit même ; que DRANS avait fait acheter par CHAMBRIER une corde, une chandelle et des allumettes. La corde parce qu'on se proposait de pendre GAINÉ pour faire croire qu'il s'était suicidé. Cet achat fut confirmé

par l'un des témoins de l'enquête; Mais, en même temps, GARNIER prétendait qu'il n'avait suivi CHAMBRIER et DRANS que pendant une partie du chemin et qu'il était rentré chez lui. CHAMBRIER et LOUVARD ne purent justifier d'un alibi depuis dix heures du soir jusqu'à minuit et demi. LOUVARD prétendit être entré à la ferme de l'hospice où il était domestique, vers dix heures mais les personnes qui couchaient dans le même appartement que lui déposèrent qu'elles ne s'étaient aperçues de sa présence qu'après minuit. GARNIER avait été aperçu par l'un de ses voisins rentrant à son domicile, haletant, essoufflé au moment où le tocsin sonnait à Bérus, c'est à dire une demie heure après l'assassinat et il habitait la commune même.

Le 17 septembre, à trois heures du matin, un tambour de la garde nationale d'Alençon voyait un homme, qui ne pouvait être que DRANS, chercher à s'introduire au domicile de ce dernier et se cacher en apercevant qu'il était observé.

Enfin le 16 au soir, CHAMBRIER faisait dire à sa femme de ne pas être inquiète parce que probablement, il ne rentrerait pas pendant la nuit.

Le lendemain du crime, GARNIER et surtout DRANS, avaient la figure déchirée, or, GAINE avait dû opposer à ses assassins une vive résistance. GARNIER prétendit que ces blessures lui avaient été faites par son fils, âgé de quinze mois mais un médecin déclara que cela était impossible. DRANS soutint, quant à celles remarquées sur son visage, qu'elles étaient le résultat d'une lutte engagée avec GARNIER et le fait fut démontré faux; il adopta une nouvelle version, elle fut reconnue mensongère.

CHAMBRIER, pour se justifier, alléguait qu'il n'avait aucun intérêt à assassiner GAINE, que s'il avait voulu le faire pour de l'argent, DRANS et GARNIER lui en avaient offert plusieurs fois.

BELLAND établit qu'il n'était pas à Alençon le jeudi 16 septembre mais sa présence dans toutes les réunions précédentes, une offre de 200 francs à LOUVARD, ses précautions prises d'avance pour justifier un alibi et ce propos adressé à LOUVARD: "Quand fera-t-on l'affaire" établissaient aux yeux de l'accusation, sa participation au crime.

Les perquisitions faites au domicile des accusés et les renseignements qu'elles avaient fournis établissaient la possession et le partage entre DRANS, BELLAND, LOUVARD et CHAMBRIER des objets volés le 3 juin: chez CHAMBRIER le fusil, 20 kg de fil et un billet de 50 fr inscrit de GAINE par un tiers; chez DRANS, les autres 20 kg de fil quatre billets l'un de 400 fr souscrit par GAINE à l'ordre de BELLAND, un autre de 500 fr à l'ordre du frère de DRANS endossé par celui-ci au profit de GARNIER, puis par GARNIER à l'ordre de BELLAND, un quatrième billet de 400 fr signé LOUVARD à l'ordre de GAINE sans endossement, or LOUVARD en était réellement débiteur et ce billet avait été soustrait le 3 juin.

Dans la soirée de ce jour, BELLAND retenait GAINE au café, à Alençon, pendant que le vol se commettait à Bérus et la veille il avait dit: "Il y aura demain une fouille dont on entendra parler".

BELLAND ne put fournir un compte satisfaisant de la possession de ces billets.

GAINE redoutait BELLAND qui l'avait souvent menacé de le tuer: "Je crains, disait-il, qu'il ne me tire un coup de fusil par dessus les haies, aussi, quand je vais à Alençon par un chemin, je reviens toujours par un autre". BELLAND avait dit un jour: "La fortune de GAINE vaut à peine 6 000 fr; je la prendrai bien pour une rente viagère de 400 fr, car je ne la ferai pas six mois; il sera mort auparavant".

Beaucoup de menaces et d'indiscrétions avaient échappé aux accusés. Ainsi LOUVARD disait peu de temps avant l'assassinat de GAINE et en parlant de ce dernier: "Il a étranglé bien des lapins; il ne tardera pas à être étranglé à son tour".

Après son arrestation, CHAMBRIER disait un jour: "Ceux qui paient sont plus coupables que ceux qui assassinent".

De ces faits principaux, l'accusation faisait ressortir les conséquences suivantes: la mort de GAINE assurait à BELLAND le paiement des billets surpris à GAINE ou volés chez lui; DRANS, en compensation de son prix de vente, venait aussi offrir les billets signés GAINE dont il était détenteur; LOUVARD ne craignait plus qu'on l'inquiétât pour sa dette de 400 fr; CHAMBRIER restait paisible possesseur de ses deux billets et du produit de ses vols; GARNIER, instrument secondaire, recevait aussi sa part dans les dépouilles de la victime.

L'affaire fut renvoyée devant la cour d'assises de la Sarthe le 11 mars 1842, les débats durèrent quatre jours.

Le conseiller MONDEN-GENEVRAIE assumait la charge de la présidence.

Le procureur général CORBIN n'avait voulu laisser à aucun de ses subordonnés le soin de soutenir l'accusation. Il parut donc au Mans sous sa toque à quatre galons d'or et sous sa robe bordée d'hermine des épaules aux pieds.

Une foule considérable, avide d'assister aux débats de ce drame judiciaire, envahit chaque jour l'enceinte et les abords du palais de justice.

Le président ordonne de faire entrer les accusés; entrent successivement: CHAMBRIER, tailleur de pierres, forçat libéré,

âgé de 39 ans, né à Condé sur Sarthe, demeurant à Alençon, Léonnard DRANS, charron, né à Bérus, demeurant à Alençon, Louis GARNIER, charron, âgé de 34 ans, né à Fyé, demeurant à Bérus, Jean LOUWARD, âgé de 48 ans, journalier, né à la Poôté, demeurant à Bérus, forçat libéré, Pierre BELLAND, propriétaire et cultivateur, âgé de 54 ans, né à Champfleu, demeurant en cette commune.

Selon les chroniqueurs de l'époque : "La figure des cinq accusés demeure constamment impassible ; BELLAND sourit parfois mais son sourire fait mal".

Au cours des débats, 103 témoins viennent déposer : 76 pour l'accusation, 20 sont produits par DRANS et 7 par BELLAND.

A l'audience du 11 mars, au cours de leur interrogatoire, les accusés entrent continuellement en contradiction.

Par la suite, lors de l'audition des témoins, un dénommé LAVOLEY qui avait déposé sur l'heure de l'arrivée de GARNIER à son domicile dans la matinée du 16 ; pressé de questions par Maître FAMEAU, avocat de ce dernier, hésite à confirmer ses précédentes déclarations.

Dans un réquisitoire d'une durée de quatre heures, le procureur général passe en revue les charges de l'accusation avec un talent tout à fait remarquable.

La défense fait de louables efforts mais le fardeau est bien lourd. Toutefois deux avocats sans le moindre talent sont assez mal inspirés pour tenir le langage suivant : "M. M. les jurés, vous trouverez dans la vie de deux des accusés des actes nombreux d'immoralité ; mais vous leur tiendrez compte de la situation des lieux ; vous ne perdrez pas de vue qu'ils habitent sur la lisière de la Normandie, ce pays de chicane, de vol et de fraude de toute espèce".

A quoi un journal normand réplique : "Nous n'envions pas de telles paroles à ces bons avocats manseaux, nous les renverrons simplement à la statistique des affaires criminelles publiées par le Garde des Sceaux ; ils y verront que le département de la Sarthe a de bonnes raisons de se montrer plus modeste ; nous les rappellerons aussi ce brocard populaire : "En chicane un Manseau vaut bien un Normand".

Le 14 mars à 4 heures et demie, le jury entre dans la salle de ses délibérations. Vingt six questions sont soumises à son examen et présentent trois faits principaux à résoudre : le vol du 3 juin, l'assassinat, l'incendie.

A six heures moins le quart l'audience reprend et le chef des jurés fait connaître la décision ; GARNIER est déclaré non coupable sur tous les faits qui le concernent ; CHAMBRIER et DRANS sont reconnus auteurs et complices du vol, de l'assassinat et de l'incendie, BELLAND, complice de l'assassinat par dons, promesses et machinations mais des circonstances atténuantes sont admises en sa faveur, LOUWARD coupable seulement du vol avec les circonstances aggravantes qui l'ont accompagné.

Le président fait amener GARNIER et après que lecture lui ait été donnée de la décision du jury, à cette époque où la justice était près de la religion, il lui adresse l'allocution suivante : "GARNIER, vous étiez accusé d'un grand crime ; la justice des hommes vous a épargné ; rentrez dans votre famille, mais n'oubliez pas qu'il existe une justice divine à laquelle vous aurez peut-être un terrible compte à rendre pensez-y souvent. Allez".

La cour condamne les accusés CHAMBRIER et DRANS à la peine de mort, LOUWARD et BELLAND à vingt ans de travaux forcés avec exposition, ordonne que l'exécution et l'exposition soient faites dans la commune de Bérus.

Dans la soirée, DRANS annonce qu'il a d'importantes révélations à faire et qu'il désire parler au président. Ce magistrat se rend à la prison et reçoit les aveux du condamné. Il en résulterait que l'assassinat et l'incendie auraient eu pour auteurs et complices CHAMBRIER, DRANS, GARNIER et LOUWARD, que CHAMBRIER aurait porté le premier coup à GAINÉ, que CHAMBRIER et DRANS l'auraient ensuite étranglé alors que GARNIER tenait les pieds de la victime et que LOUWARD faisait la sentinelle à la porte pour l'empêcher de fuir.

Ces révélations tardives causèrent dans la ville du Mans, une douloureuse impression.



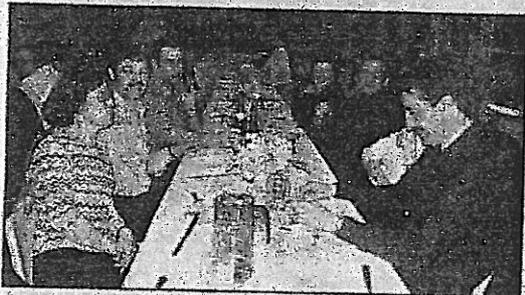
12/01/2002

Gisèle et André Brière, Françoise Forget ont reçu la Médaille de bronze de la F.C.F. pour leurs onze années de bénévolat au sein du Comité des fêtes

Bérus

09 mars 2002

**Une choucroute dégustée
par 70 convives**



De joyeuses tablées

**200 convives à la soirée
moules-frites de Bérus**

25 mai 2002



On dansait entre deux moules-frites à la soirée au Comité des Fêtes.



30 juin 2002



AMANDINE BURIN

MISS CANTON 2002

Bérus

110 lototistes au loto

5 octobre 2002



Sur les tables alignées, les enfants participaient au loto, comme les grands.

VENDREDI 6 DÉCEMBRE 2002 : ARBRE DE NOËL

MANIFESTATIONS 2003

- 8 MARS : DÎNER DANSANT
- 24 MAI : FÊTE COMMUNALE « MOULES FRITES »
- 29 JUIN 2002 : VIDE GRENIER
- 4 OCTOBRE 2002 : LOTO

VENEZ NOMBREUX

15 LES CHAMPS ROUX
72610 OISSEAU LE PETIT

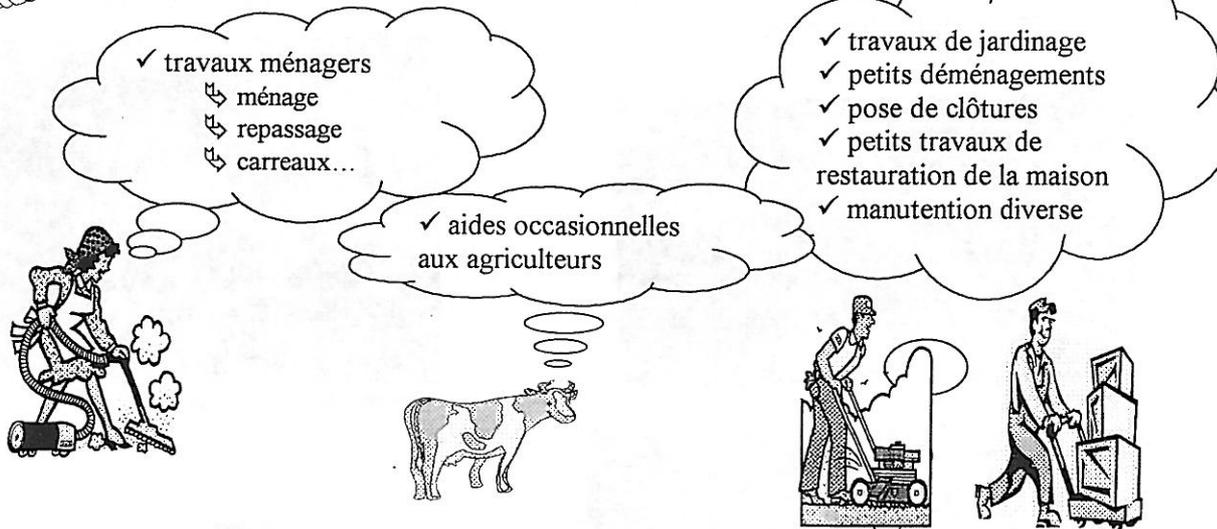
S.O.S COUP DE MAINS

TEL : 02.33.82.19.38
FAX : 02.33.82.19.39



- UN IMPREVU !
- UN SOUCI AVEC VOS TÂCHES DOMESTIQUES,
- UN INTERIEUR OU UN EXTERIEUR A AMELIORER...

... S.O.S. COUP DE MAINS
se charge de tout !



Des femmes et des hommes sans emploi sont prêts à accepter quelques heures de travail.

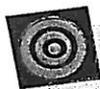
S.O.S Coup de Mains, agréé Association Intermédiaire par la Préfecture de la Sarthe, sert d'intermédiaire entre les donneurs de tâches et les demandeurs d'emploi. S.O.S Coup de Mains est l'employeur et se charge de toutes les formalités administratives.

⇒ Prix horaires pour les donneurs de tâches (charges comprises) au 01.08.2002 :

- 10.40 € particuliers (ménage, jardinage, manutention ...)
- 11.40 € Associations, collectivités
- 10.50 € Entreprises Agricoles
- 12.80 € Entreprises

(Certains travaux tels que : le Ménage et le Jardinage sont déductibles d'impôt, renseignez-vous !)

N'ATTENDEZ PLUS ! SIMPLIFIEZ-VOUS LA VIE ! CONTACTEZ NOUS !



Vous êtes à la recherche
d'un emploi ?

S.O.S. COUP DE MAIN

Vous propose des emplois de :

- * Jardinage, manutention, entretien
- * Ménage, repassage, garde d'enfants de plus de 3 ans.

Jours d'ouverture : Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi
De 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Pour tous renseignements :

Téléphonez au : 02.33.82.19.38

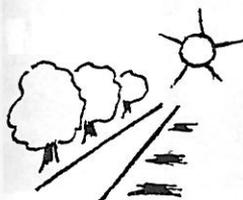


**S.O.S. COUP DE MAIN
ASSOCIATION INTERMEDIAIRE**

Les Champs Roux
72610 OISSEAU LE PETIT

Téléphone : 02.33.82.19.38
Télécopie : 02.33.82.19.39

S.O.S. COUP DE MAIN



Association
ENVIRONNEMENT
NORD - SARTHE

4, rue des Roquettes 72610 Champfleury
tel : 02 33 31 73 83

APRÈS LE SOMMET DE LA TERRE

Cela peut paraître loin, Johannesburg... Et pourtant, nous sommes nous aussi concernés par les décisions qui y seront prises et que l'Union Européenne a déjà en partie anticipées en lançant l'an dernier son programme « Environnement 2010 ».

De quoi s'agit-il ?... Pour l'essentiel :

- d'éviter que le réchauffement de la planète ne devienne catastrophique (à cause de l'effet de serre dû pour beaucoup au pétrole que nous brûlons !)
- de mieux gérer les ressources naturelles (même l'eau pose problème à de très nombreux pays, soit qu'elle manque, soit qu'elle soit polluée !)
- de préserver la diversité des espèces animales et végétales (en France, les hirondelles de fenêtre ont diminué de plus de 80% en 10 ans !)

Parvenir à ces résultats implique des changements de toutes sortes qui concernent toutes nos activités sociales et industrielles : pour les entreprises et les collectivités il s'agit d'une révolution que l'on peut illustrer par quelques exemples :

- à moins d'être installée en zone industrielle ou artisanale, une entreprise devra prévoir dans ses charges la réhabilitation des terrains qu'elle occupe quand elle y cessera ses activités (c'est déjà le cas pour certaines : carrières, décharges) ;
- pour l'agriculture, les aides seront de plus en plus souvent redéployées sur les zones fragiles (bocage, montagne) et conditionnées à des pratiques respectueuses de l'environnement (limitation par exemple des herbicides et insecticides) ;
- une collectivité qui veut construire ou rénover un gymnase ou autre bâtiment sera incitée à le faire selon les normes dites HQE (haute qualité environnement) qui entraînent en particulier l'utilisation de matériaux recyclables ;
- autour de nous, certains sites propices seront bientôt équipés d'éoliennes génératrices d'électricité : sans doute faudra-t-il être vigilants quant à certains impacts ; mais on ne peut refuser toutes les contraintes du progrès et vouloir en profiter en même temps ;

Cependant, les simples citoyens que nous sommes sont également concernés par ces problèmes liés à la protection de la Terre : différents gestes salvateurs nous sont ici possibles :

- pensons d'abord que tout particulier qui désire changer son système de production d'eau chaude peut déjà, s'il choisit le solaire, obtenir des subventions de l'ADEME (agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) ;
- n'oublions pas non plus les efforts que nous pouvons faire pour consommer moins d'énergie : utiliser des ampoules « basse tension »... bien éteindre nos appareils au lieu de les laisser en veille... pratiquer le co-voiturage...
- et n'oublions pas enfin le respect que nous devons à la Nature quand nous allons nous promener à la campagne ou en forêt : laissons en paix les petits animaux que nous voyons, même les serpents... cueillons les champignons sans tout piétiner...

Sauvegarder notre cadre de vie ne se fera pas sans sauvegarder plus largement notre planète ; cela implique des contraintes qu'il nous faut accepter ; car nous sommes bien tous impliqués, pas seulement les responsables ou les décideurs : quand un individu prend sa voiture sans raison valable, c'est lui le pollueur et le gaspilleur, pas la société !

OPÉRATION "BOUCHON"

Loi 1901

Action humanitaire uniquement Sarthoise
créée le 2 avril 2002 par Gilbert PICHOT
RESPONSABLE DÉPARTEMENTAL
de "l'Opération Bouchon", pour les deux associations

NOUS RÉCOLTONS TOUS LES BOUCHONS ET COUVERCLES PLASTIQUES

de bouteilles d'eau plate et gazeuse - de boissons gazeuses - jus de fruit - sodas - coca-cola - lait -
bouchons de mousseux - de laque - assouplissant - aérosol - déodorant - produits ménagers -
gobelet de lessive en poudre - de sirop - boîte de pellicule photos - boîte de sucrette -
couverts plastiques de pot de crème - de nescafé - de sucre en poudre - de rillettes et de beurre - etc...

ATTENTION ! SONT INTERDITS

Tous métaux - Piles - Toutes les capsules de bière, etc - Bouchons de liège
Merci de votre compréhension



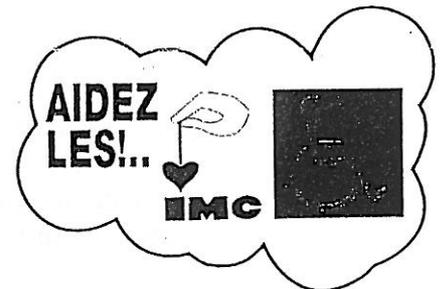
ASSOCIATION THIERRY

2 rue du Pré vieux - 72650 Saint Saturnin
tél/fax 02 43 25 97 33

Association THIERRY et ses petits amis
Sorties, Jeux, Spectacles, Vidéo, etc... Pour les enfants handicapés du Centre de l'Arche
Président : M. HERBERT Jean



*La Fleur
de l'Espoir*



Association des Infirmes Moteurs Cérébraux de la Sarthe
Siège social : 4 rue d'Arcole - 72015 Le Mans cedex - Tél : 02 43 24 88 28
Président : M. Lahoreau - Trésorier : M. Grandin

La société de recyclage de la Sarthe versera **152 €** (1000 F) la tonne
qui seront répartis pour moitié à l'Association Thierry
et pour l'autre moitié à l'Association des I.M.C.
Les dons sont reversés uniquement pour les invalides de la région.

Les deux associations sont parrainées par le jeune pilote sarthois : Sébastien BOURDAIS

L'ENTREPÔT DÉPARTEMENTAL est situé à LA SUZE-sur-SARTHE

7 rue Maurice Lochu (entre la Salle des Fêtes et la Gare).

Contact : Gilbert PICHOT Tél port : 06.88.70.76.61. OUVERT tous les Lundi et Vendredi de 14 h à 16 h pour recevoir les bouchons et faire le tri. Aidé par des bénévoles -Tél. domicile 02.43.77.32.39.

DÉPOSITAIRE : Mme Jackie ALIX - 11 Place Carnot 72600 MAMERS.

Permanence les Lundi et Vendredi de 10 h à 12 h pour recevoir les bouchons dans des sacs poubelles de 30 L ou 50 L maxi. (Téléphoner au 02.43.97.62.09 avant de se déplacer).

Par notre juriste
Hervé Caron

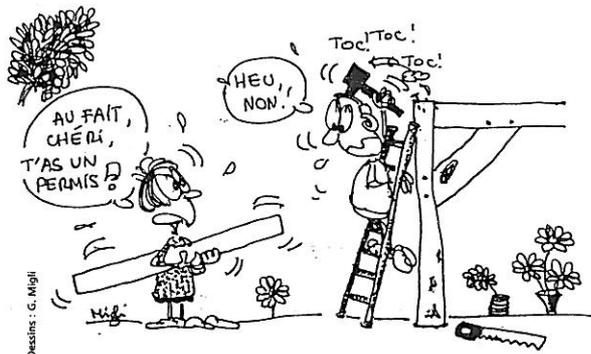
Le permis de construire

J'aimerais construire une serre et un abri de jardin sur mon terrain.

Va-t-il falloir que je dépose au préalable un permis de construire ?
(M. P.R. Cambrai).

Certains édifices n'ont pas besoin d'un permis de construire. Il s'agit par exemple des ouvrages souterrains de stockage de gaz ou de fluides, des terrasses, à condition qu'elles soient aménagées sur le sol naturel et que leur hauteur ne dépasse pas 0,60 m et de tous les ouvrages dont la surface au sol est inférieure à 2m² et dont la hauteur par rapport au sol ne dépasse pas 1,50 m, comme les petits abris de jardin.

- Sachez aussi qu'une liste non limitative des travaux soumis à une déclaration préalable en mairie (qui n'est pas un permis) est donnée à l'article R 422-2 du Code de l'urbanisme. Vous y trouverez notamment les habitations légères de loisirs d'une surface hors d'œuvre nette inférieure à 35 m², les piscines et les bassins à ciel ouvert, quelles que soient leurs dimensions et les travaux et constructions qui ne créent pas une "surface de plancher nouvelle", ou dont cette surface n'excède pas 20 m².
- Dans cette catégorie figurent aussi les châssis et serres, sous réserve que leur hauteur au-dessus du sol soit comprise entre 1,50 et 4 m, et que leur surface n'excède pas 2.000 m².



Par notre juriste
Hervé Caron

Mes enfants, mon mari et moi, nous allons célébrer les fêtes de fin d'année autour d'un sapin bien décoré. Nous choisissons un petit conifère comportant des racines, afin de le replanter dans notre jardin, après usage. Y-a-t-il une réglementation particulière à respecter ?

Madame W. de Péronne.

Votre sapin devrait rapidement dépasser 2 m de hauteur. Selon l'article 671 du Code civil, il va vous falloir le mettre en terre à plus de 2 m du jardin de votre voisin.

- Cette réglementation n'est cependant pas valable si votre terrain est séparé de celui de votre voisin par un mur. Mais votre conifère ne devra quand même pas dépasser la crête de cette muraille.
- Si vous ne tenez pas compte de cette préconisation, votre voisin pourra, dans l'avenir, exiger l'abattage de votre sapin de Noël ou de le faire rogner de façon qu'il soit à la hauteur de 2 m.
- Sachez aussi que selon l'article 673 du Code civil, «celui sur la propriété duquel avancent les branches des arbres, arbustes et arbrisseaux du voisin peut contraindre celui-ci à les couper». Selon ce texte, vous pourriez être obligés de couper les branches surplombant son terrain. Une situation à laquelle penser au moment de votre plantation...

